

MODULE 3

PREVENTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES ET DES CONDUITES ADDICTIVES

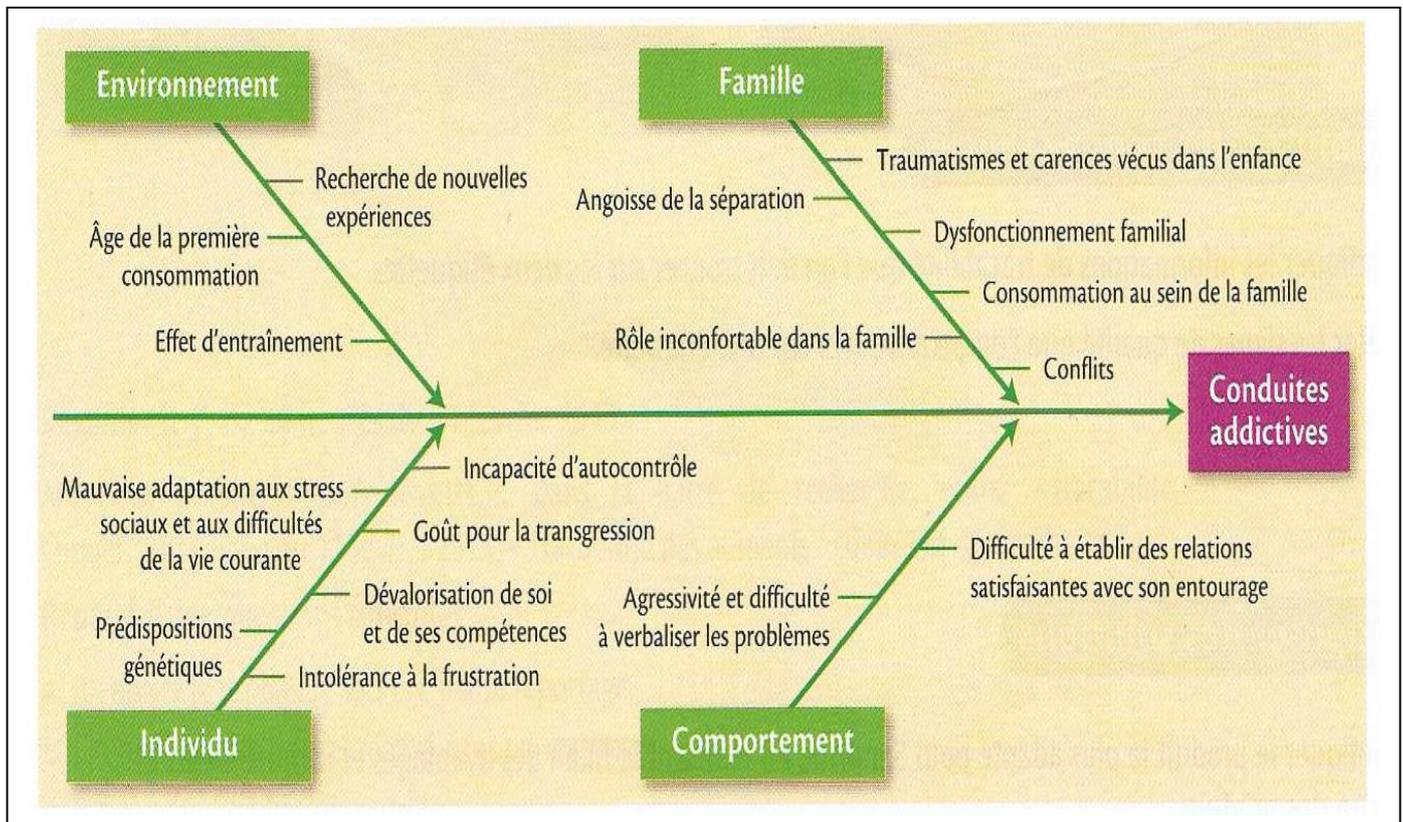
3.1 ADOPTER UNE ATTITUDE CRITIQUE VIS-A-VIS DES CONDUITES ADDICTIVES

➤ **Définition de l'addiction :**

Dépendance à une substance psycho-actives ou à une activité dont on ne peut plus se passer.

Ex : Tabac, drogues, alcool, jeux...

➤ **Facteurs de risques des conduites addictives :**



➤ **Effets des substances psycho actives :**

Effets des substances psycho actives		
	A court terme (selon les produits)	A long terme (selon les produits)
Conséquences sur l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'appétit - Baisse de la vigilance - Ralentissement des réflexes - Troubles du comportement - Mort par overdose 	<ul style="list-style-type: none"> - Maladies des voies respiratoires - Cancers - Cirrhose - Maladies cardio-vasculaires - Avortements - Troubles neurologiques et psychiques - Risque important de contamination par le VIH
Conséquences sociales et professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Echec scolaire, décrochage - Perte de l'estime de soi - Difficultés financières, relationnelles - Accident du travail 	

➤ **Poly-consommation :**

La polyconsommation


+

+


On parle de polyconsommation, lorsqu'un individu associe de simultanée ou consécutive, plusieurs substances psychoactives s'agisse de drogues licites ou illicites. Les effets des drogues sont amplifiés, entraînant des risques plus graves pour la santé


+

+


MODULE 3

PREVENTION DES COMPORTEMENTS A RISQUES ET DES CONDUITES ADDICTIVES

3.2 APPREHENDER LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE FRANÇAIS

➤ Différencier substances licites et illicites :

L'alcool et le tabac sont des substances **licites**, leur commerce et usage sont **autorisés** mais réglementés par la loi

Les drogues (cannabis, cocaïne) sont des substances **illicites**, leur commerce et leur usage sont **interdits** et punis par la loi.

➤ Différencier responsabilité civile et pénale :

Les différents types de responsabilités		
	Responsabilité pénale	Responsabilité civile
Définition	Obligation de répondre à des infractions personnelles à la loi (délits, crimes, contraventions)	Obligation de répondre à des dommages que l'on cause à autrui, intentionnellement ou non.
Objectif	Répression (action de punir) du dommage causé à la société ou à l'ordre public en sanctionnant l'auteur du délit (amendes, peine de prison...). Elle ne vise pas la réparation du dommage causé à la victime.	Réparation du dommage (matériel, corporel ou moral) pour la victime (ex : prise en charge des frais liés aux blessures) et sanction de celui qui a causé ce dommage.